

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2020.01.28-011 - Soutien à l'apprentissage - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

L'an deux mille vingt, le vingt huit janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 3
- Absent : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

19 FEV. 2020

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	VINCE Bernard
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
CHARTIER Marie-Laetitia	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

DEL.2020.01.28-011 - Soutien à l'apprentissage - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Rapporteur : Monsieur Bernard VINCE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Vie locale en date du 14 janvier 2020 ;

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Charente Maritime a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 43 € en faveur d'une personne résidant sur la commune de Parempuyre en contrat d'apprentissage (CAP de boulangerie).

Cette subvention doit permettre l'achat de l'équipement et des vêtements de travail de cette personne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard VINCE
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- ✚ **DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 43 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente Maritime.
- ✚ **D'INSCRIRE** cette dépense au compte 6574-025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 janvier 2020

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre